

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR PERCEVOIR L'ALLOCATION PFMP

LES ELEVES MAJEURS DOIVENT IMPERATIVEMENT FOURNIR UN RIB A LEUR NOM

ELEVE MINEUR

1) *Si l'allocation est perçue par l'élève :*

- RIB de l'élève
- Pièce d'identité de l'élève
- Autorisation parentale complétée
- Copie du livret de famille ou acte de naissance de l'élève

2) *Si l'allocation est perçue par le représentant légal :*

- RIB du représentant légal
- Pièce d'identité du représentant légal titulaire du RIB
- Pièce d'identité de l'élève
- Autorisation parentale complétée
- Copie du livret de famille ou acte de naissance de l'élève

ELEVE MAJEUR

- RIB de l'élève
- Pièce d'identité de l'élève